

Le Maire certifie que la présente
pièce a été publiée
par voie dématérialisée,
le : 24/04/2024.....

Par délégation du Maire
Marc Andrieu
Directeur général adjoint

DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	Direction des finances et du contrôle de gestion
<i>Date limite de réception des offres :</i>	Le 12 mars 2024
<i>Nature de la prestation :</i>	PRESTATION D'ASSITANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PROGRAMMATION FINANCIERE DE LA REOUVERTURE DU MUSÉE BONNAT-HELLEU
<i>Mode de passation :</i>	Procédure adaptée restreinte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Vu l'article L. 2122.22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, Conseiller municipal,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 18 avril 2024,

DÉCISION

Après l'analyse des propositions fondées sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la proposition de la société ABCD, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 29 522,50 € HT.

Il s'agit d'un marché d'une durée de 10 semaines.

Jean-Marc Salanne
Conseiller municipal délégué
à la commande publique